

REGLEMENT PARTICULIER DES FOULEES HAMOISES

Art 1 : La manifestation « Les Foulées Hamoises » est une course à pied de 10km et 75m de dénivelé positif sur la commune de Basse-Ham. Parcours mixte entre chemins forestiers et routes sans difficulté majeure. Ravitaillement liquide et solide au km 5 et à l'arrivée.

Art 2 : Cette manifestation est ouverte à tous, licenciés ou non, cadets, juniors, espoirs, vétérans, hommes ou femmes. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale manuscrite. Le départ unique sera donné à 10h à la base de loisirs nautiques NAUTIC'HAM.

Art 3 : Les coureurs participent à cette compétition sous leur propre responsabilité. Un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course (conformément à la loi 99-223 et du code du sport art-L.231-3, avec la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition) devra être présenté au plus tard lors du retrait du dossard. Les athlètes licenciés FFA ou FFT devront remettre une copie de la licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied.

AUCUNE PARTICIPATION A LA COURSE NE SERA ACCEPTEE SANS CERTIFICAT MEDICAL EN COURS DE VALIDITE !

Art 4 : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 5 : Un classement distinct par catégorie homme et femme sera effectué. Les trois premiers du classement général, hommes et femmes, seront récompensés ainsi que le premier homme et la première femme de chaque catégorie. Les récompenses ne sont pas cumulables (exemple : si le 2ème homme au classement général est également 1er Master, il sera appelé pour son classement Master sans récompense).

Art 6 : Une animation gratuite pour les enfants sera mise en place avant la course des adultes. Elle comporte deux catégories : une catégorie « Eveil » pour les enfants de 7 à 9 ans – distance à parcourir 800m plat et une catégorie « Eveil poussin » pour les enfants de 10 à 12 ans – distance à parcourir 1600m plat. Seul un ordre d'arrivée indicatif sera donné. L'enfant devra effectuer le parcours seul sans accompagnant et sans contrainte.

Art 7 : Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires, à utiliser les photos et vidéos sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Art 8 : Acceptation du présent

En s'inscrivant à la course « Les Foulées Hamoises », le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Résultats visibles sur gotiming.fr dès la fin de la course.

« Vos données personnelles recueillies via ce formulaire sont transmises aux services de la Mairie de Basse-Ham, afin de vous inscrire à la course « Les Foulées Hamoises ». Elles font l'objet d'un traitement déclaré au registre de la commune de Basse-Ham, responsable de traitement, représentée par son Maire et dont la base légale repose sur Base légale. Vos données sont conservées selon les règles d'archivage du code du Patrimoine.

Pour exercer vos droits « Informatique et Libertés » et pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter le 03 82 56 22 25 ou mairie@basse-ham.fr ou notre délégué à la protection des données par mail à rgpd@cdg57.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »